Une nouvelle activité de la Société helvetique de bienfaisance

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 10

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-849243

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une nouvelle activité de la
SOCIÉTÉ HELVETIQUE DE BIENFAISANCE

13, rue Hallé, Paris, 14e

★ ★ ★

L'Œuvre C.O.S.E.O.S. (Comité de Secours aux Enfants d'Origine Suisse vivant en France et dans les Colonies) avait été créée fin 1943 sur l'initiative du regretté M. Dobler.

Elle avait pour but de secourir les enfants déficients ou de santé délicate, et d'aider leurs parents à parfaire leur éducation.

C.O.S.E.O.S. a distribué, depuis 1944, pour environ deux millions de francs en subsides. Ses fonds sont maintenant entièrement épuisés.

Etant donné l'intérêt et l'importance de cette œuvre, le Conseil de la Société Helvétique de Bienfaisance, dans sa séance du 9 septembre, a décidé de la continuer dans l'arrondissement consulaire de Paris en lui donnant un nouvel essor.

Les familles ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour permettre l'étude ou l'apprentissage d'enfants doués, ou pour donner les soins nécessaires à leurs enfants malades, auront ainsi la possibilité de faire appel à la S.H.B.

Une commission est créée à cet effet, au sein de la Société, qui, sous la présidence de M. Ernest Jorin, collaborateur de M. Dobler, dès la création de C.O.S.E.O.S., examinera les cas présentés.

Nous pensons intéresser le lecteur en signalant ici trois cas pris au hasard parmi les centaines pour lesquels C.O.S.E.O.S. est intervenu.

1° Un jeune homme suivait les cours d'un Conservatoire de Musique. Quelques mois avant les examens, ses parents ne furent plus à même de lui allouer les fonds nécessaires pour continuer ses études. Après renseignements pris auprès du professeur, C.O.S.E.O.S. intervint et, grâce à cette aide, le candidat passa brillamment son examen. Sans cette intervention, sa carrière eût été certainement compromise.

2° Un garçon, abandonné par ses parents, mais élevé par sa grand-mère avec des moyens limités, désirait entrer dans un Collège Technique après avoir obtenu son Certificat d'Etudes. Reçu 40e dans ce collège sur 165 candidats, C.O.S.E.O.S. l'aida en payant les frais d'internat durant une année, du fait que le jeune homme habitait la campagne.

3° Aînée d'une nombreuse famille, une jeune fille dès ses classes primaires terminées, dut élever frères et sœurs, pendant que sa mère travaillait à l'usine. Les fatigues et les responsabilités du ménage eurent raison de sa santé. Après quelques mois passés dans un hôpital parisien, une longue cure de repos fut nécessaire. C.O.S.E.O.S. ayant pris à sa charge toute la convalescence en Suisse, apporta non seulement un soulagement financier aux parents, mais un nouveau capital de santé à la jeune fille.

Nous sommes convaincus que nombreux sont les cas de ce genre, auxquels notre Société pourrait apporter son aide.

L'essentiel est de les connaître.

Aussi, comptons-nous sur les lecteurs du journal et sur les membres des Sociétés suisses, de l'arrondissement consulaire de Paris, pour nous mettre en rapport avec les intéressés pour l'examen de leur cas.

La Société Helvétique de Bienfaisance de Paris a pour but d'assister les Suisses nécessiteux en résidence ou de passage à Paris et dans l'arrondissement consulaire de Paris, notamment les malades, les vieillards et les enfants.

Sont admis comme Membres actifs, les Suisses ; comme Membres honoraires à cotisation annuelle, toutes les personnes ou associations s'intéressant à l'œuvre de la Société ; comme Membres honoraires à cotisation unique, toutes les personnes ou associations ne résidant pas à Paris.

Les cotisations sont :

a) de 1.000 francs par an, au minimum, pour les Membres actifs et les Membres honoraires à cotisation annuelle ;

b) de 15.000 francs, au minimum, en un seul versement, pour les Membres honoraires à cotisation unique.

★ ★ ★

L'Agence de la Société, 13, rue Hallé, Paris (14e), téléphone GOB. 13-93, est ouverte tous les jours non fériés de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures. Elle est fermée les lundis, mercredis et samedis après-midi.

La Direction de l'Agence est à même de donner des renseignements sur un grand nombre d'indigents de nationalité suisse.

Ni le Conseil, ni la Direction de l'Agence n'adressent jamais, aux domiciles des Membres de la Société, des Suisses sollicitant des secours.

Les dons en espèces destinés à la Société peuvent lui être envoyés, 13, rue Hallé. Compte courant postal : Paris 768-95 ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de la Société.

La Société accepte également avec reconnaissance des dons en nature, notamment des vêtements neufs ou usagés : elle en fait prendre livraison, sur demande, au domicile des donateurs.